

Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service CIDDAE / pôle AE  
69453 LYON cedex 06

Lugrin, 12 mars 2023

**Objet :**

**Demande d'abrogation de la décision n° 2022-ARA-KKP-3733 autorisant le projet, par la voie de l'exception d'illégalité, l'omission ou l'irrégularité de l'acte préparatoire.**

Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux dans le cadre de la décision n° 2022-ARA-KKP-3733, liée au projet dénommé « réalisation d'un forage destiné à la reconnaissance » sur la commune de Neuvecelle (département de la Haute-Savoie).

En effet, comme mentionné dans mon dernier courrier resté sans réponse, cette décision a été prise sur la base d'informations erronées. De par l'omission ou l'irrégularité de l'acte préparatoire, je vous demande de suspendre la décision. Il y a là l'existence d'un doute sérieux quant à la légalité de la décision.

Dans ce dossier de demande effectué par la SAEME, et votre décision, ne mentionnent la présence de mon forage à proximité des travaux réalisés. Aussi, il est mentionné que tous les forages alentours sont détenus par la SAEME, mais cette information est fautive. Cela signifie que les risques environnementaux et sanitaires n'ont pas été estimés correctement.

Au vu de ces quelques informations et des risques en découlant, j'estime que la décision est injustifiée et vous invite à l'abroger dans les meilleurs délais et de demander l'arrêt immédiat des travaux actuels liés à cette décision d'autorisation.

Dans l'attente d'une réponse de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mes salutations distinguées.

Didier Lucas